



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° 2023/060

Fonds Vert 2023
Village aux oiseaux – Réhabilitation de trois villas

Le Maire de la commune de St Ciers sur Gironde,

Vu les articles L. 2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T. ;

Vu la délibération n°2020-09-02 du 10 septembre 2020 portant délégation du conseil municipal au maire, pour la durée de son mandat de demander à l'État et à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions de fonctionnement ou d'investissement quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable ;

Considérant l'inscription de travaux de rénovation de trois villas au Village aux oiseaux, au budget principal 2023, pour un montant de 36 600 € TTC à l'article 2132 / Opération 107, voté par décision du conseil municipal du 22 mars 2023 ;

Considérant les travaux arrêtés à la somme de 21 151.16 € HT soit 25 381.39 € TTC, concernant lesdits travaux.

DECIDE

Article 1^{er} : Est autorisé :

- A demander une subvention auprès de la Préfecture de la Gironde dans le cadre du Fonds Vert 2023, pour la rénovation de 3 villas au Village aux Oiseaux dont le montant des travaux est estimé à 21 151.16 € HT.
- D'établir le plan de financement suivant :

Coût de l'acquisition HT

Travaux d'isolation et réaménagement	21 151.16 € HT
TVA 20 %	4 230.23 €
TOTAL TTC	25 381.39 €

Financement

- Fonds vert (80 %)	16 920.93 €
- Autofinancement 20 %	4 230.23 €
TVA en sus	4 230.23 €

... / ...

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 : la présente décision sera adressée à la Sous-Préfecture de Blaye, pour contrôle de légalité

A St-Ciers-Sur-Gironde, le 25 mai 2023.

Le Maire,



Pierre Caritan

Certifié exécutoire :
Reçu en Préfecture le 16 JUIN 2023
Publié ou notifié le 20 JUIN 2023
Le Maire

